

# Compte rendu de la séance du 29 mars 2019

**Secrétaire de la séance** : Marie-Noëlle SALVAING

**Présents** : Madame Karine ORUS-DULAC, Monsieur Jean-Yves CENCIGH, Madame Marie-Noëlle SALVAING, Monsieur Antony GOUDEFROYE, Monsieur Delfim MARTINS, Monsieur Thierry DEJEAN, Monsieur Jean-Claude DAGRASSA, Monsieur Jean FAGET, Monsieur Claude JAMMES, Madame Christine SALVAING, Monsieur Jean-Jacques STROH

**Excusés** : Monsieur Simon-Pierre BAUDOUIN, Monsieur Thierry DÉJEAN, Monsieur José DE CARVALHO, Madame Hélène GAYARD,

**Absents** Madame Valérie MARTINEZ

## **Ordre du jour:**

- SINSAT-Vote du compte de gestion 2018
- AULOS-Vote du compte de gestion 2018
- SINSAT-Vote du compte administratif 2018
- AULOS-Vote du compte administratif
- Affectation du résultat
- Vote des taxes directes locales
- Vote des subventions aux Associations
- Travaux d'investissement 2019-FDAL
- Demande de subvention Région Toiture appartements du Moulin
- CCHA-Compétence eau et assainissement
- Classement dans le domaine public communal public des parcelles A919-A920 et A228.
- Amortissement d'une subvention d'équipement versée /Participation à un EPCI SDE 09/ remboursement emprunt
- Création d'un SIVE
- Préparation du 8 mai
- Bulletin municipal
- Organisation des bureaux de vote
- Permanence inscriptions électorales du 30-03-2019
- Point sur les travaux en cours
- Compte-rendu des réunions :
  - Ecole du RPI ASTON-LES CABANNES
  - Natura 2000
  - Réflexion sur la pratique de l'escalade sur le territoire de la CCHA
  - Association des Maires : Réunion formation " Prévenir la prolifération des ambrosies et du moustique tigre, un enjeu de santé publique "
  - Conseil Communautaire
  - Divers

## **Questions diverses**

Avant le début de la séance, Madame le Maire prend la parole pour demander aux Adjointes et Conseillers Municipaux l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour transmise la veille du Conseil Municipal par Mme la Perceptrice de Luzenac-Les Cabannes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Elle explique à l'assemblée délibérante que les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjointes de la commune nouvelle vont présenter les CA et Compte de gestion des communes de AULOS et SINSAT pour 2018 et que pour ce fait Mr CENCIGH, Maire délégué de la commune de AULOS et elle-même vont sortir de la salle afin que les Adjointes prennent la parole chacun leur tour.

## Délibérations du conseil:

### SINSAT-Vote du compte de gestion (DE-2019-017)

Madame Salvaing présente les résultats budgétaires de l'exercice 2018 ainsi que les résultats d'exécution du budget principal pour la commune de SINSAT avant la fusion (cf pages 22 et 23 du compte de gestion 2018).

### SINSAT-Vote du Compte administratif (DE-2019-018)

Madame Salvaing présente le compte administratif 2018 de la commune de SINSAT en reprenant le tableau ci-dessous :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	31 911.03			4 971.53	31 911.03	4 971.53
Opérations exercice	82 049.29	81 204.57	64 634.81	109 847.80	146 684.10	191 052.37
Total	113 960.32	81 204.57	64 634.81	114 819.33	178 595.13	196 023.90
Résultat de clôture	32 755.75			50 184.52		17 428.77
Restes à réaliser	50 501.56	48 050.81			50 501.56	48 050.81
Total cumulé	83 257.31	48 050.81		50 184.52	50 501.56	65 479.58
Résultat définitif	35 206.50			50 184.52		14 978.02

### AULOS-Vote du compte de gestion (DE-2019-019)

Mr GOUDEFROYE présente les résultats budgétaires de l'exercice 2018 ainsi que les résultats d'exécution du budget principal pour la commune de AULOS avant la fusion (cf pages 22 et 23 du compte de gestion 2018).

### AULOS-Vote du compte administratif 2018 (DE-2019-020)

Monsieur GOUDEFROYE Antony présente le compte administratif 2018 de la commune de AULOS en reprenant le tableau ci-dessous :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 130.82			42 085.04	3 130.82	42 085.04
Opérations exercice	47 515.31	58 498.79	67 512.44	76 026.16	115 027.75	134 524.95
Total	50 646.13	58 498.79	67 512.44	118 111.20	118 158.57	176 609.99
Résultat de clôture		7 852.66		50 598.76		58 451.42
Restes à réaliser						
Total cumulé		7 852.66		50 598.76		58 451.42
Résultat définitif		7 852.66		50 598.76		58 451.42

Après avoir procédé aux votes des 2 comptes de gestion et administratif 2018 des communes de Aulos et Sinsat, Madame Salvaing, 1<sup>ère</sup> Adjointe, rappelle Madame le Maire et Monsieur le Maire délégué pour procéder au déroulement du conseil Municipal.

**Affectation du résultat (DE-2019-023)**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 100 783.28

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	47 056.57
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	30 739.24
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>53 726.71</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>100 783.28</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>100 783.28</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	27 353.84
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	73 429.44
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2018</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Vote des taux des taxes locales directes d'imposition (DE 2019 024)**

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que cette année étant possible de réaliser des travaux d'investissement avec un financement suffisant au vu des résultats, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales (TH, TFB, TFNB), la légère augmentation ressentie provient du fait du lissage afin que les taux des 2 communes s'uniformisent dans les 3 ans. Suite à ces explications, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier non bâti), et de rester aux taux ci-dessous :

Taxe d'Habitation : 13.89%

Taxe Foncière (bâti) : 22.09%

Taxe Foncière (non bâti) : 121.53%

Approbation à l'unanimité.

**Vote des subventions allouées aux associations (DE 2019 025)**

Madame le Maire présente les différentes demandes de subventions des associations de la commune et hors commune. Elle propose d'attribuer des subventions à certaines associations et d'en porter le coût au 6574 du budget 2019.

<b>Associations</b>	<b>Montant proposé</b>
AICA	759,00 €
Comité des fêtes La Sinsatoise	2000,00 €
Fédération des Moulins	22,00 €
Handball Club des Vallées d'Ax	50,00 €
UST XV	50,00 €
Comité des Fêtes de AULOS	400,00 €
Amicale des Pompiers de Vèbre	100,00 €
FUH	280,00 €
	<b>3661,00 €</b>

Monsieur STROH, en raison de son statut de Président de l'AICA et du Comité des Fêtes « La Sinsatoise » ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations énumérées ci-dessus.

Approbation à l'unanimité.

#### **Travaux d'investissement-FDAL 2019 (DE-2019-021)**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que cette délibération a été prise lors du dernier conseil Municipal de la commune de Sinsat en date du 30-11-2018 mais qu'elle propose de la revoter en raison du changement du nom et du N° de Siret de la collectivité.

Elle rappelle le programme de travaux d'investissement à réaliser sur l'année 2019.

- Panneaux d'information de l'extinction de l'éclairage public.
- Travaux de traversée du Chemin de l'église.
- Marquage au sol : arrêt des bus, stop, place PMR Mairie etc.
- Goudronnage cimetière.
- Nettoyage du Ruisseau des Lumières (partie communale).

Le montant total des devis s'élève à **42 609,02 € H.T.**

Elle propose de demander une aide auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, dans le cadre du FDAL 2019 en établissant un plan de financement comme suit :

Subvention départementale (30%)	12 782,71 €
Subvention état (cimetière 30%)	9 404,25 €
Fonds propres	<u>20 422,06 €</u>
	42 609,02 €

Approbation à l'unanimité.

#### **Réhabilitation Moulin-Demande subvention réfection toiture à pureau dégressif (DE-2019-022)**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que « grâce » à la fusion des Communautés de communes de la Haute-Ariège avec la Communauté de communes d'Auzat et du Vicdessos, qui faisait partie du PNR, une convention a été signée ce qui permet à la commune de prétendre à une demande de subvention pour la réfection du toit à pureau dégressif, méthode utilisée anciennement pour les toits en ardoise.

Elle rappelle que le **montant H. T. des travaux s'élèvent à 34 817,50€**

Elle propose de demander une aide auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie en présentant le plan de financement suivant :

Conseil Régional (20%)	6 963,50 €
Conseil Départemental (20%)	6 963,50 €
Fonds propres	<u>20 890,50 €</u>
	34 817,50 €

Approbation à l'unanimité

#### **Opposition au transfert automatique à compter du 1er janvier 2020 des compétences " eau et assainissement des eaux usées " à la Communauté de communes de la Haute Ariège (DE-2019-028)**

Madame le Maire rappelle qu'en vertu des articles 64 et 66 de la loi NOTRe du 7 août 2015, les compétences « eau » et « assainissement » sont transférées automatiquement aux Communautés de communes et d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Elle indique que la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » a introduit une possibilité pour les communes membres des Communautés de communes, de s'opposer à ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de le reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Elle précise que ce mécanisme de minorité de blocage s'applique si au plus tard le 30 juin 2019, les délibérations de 25% des communes membres d'une Communauté de communes, représentant 20% de la population intercommunale, approuvent le maintien de l'exercice communal des compétences « eau » et/ou « assainissement » jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Madame le Maire précise en outre que la loi a également introduit une distinction entre compétence « assainissement des eaux usées » et compétence « des eaux pluviales urbaines ».

Pour les Communautés de communes, cette compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines, ne rentre pas dans le champ des compétences obligatoires et optionnelles mentionnées à l'article L5214-16 du CGCT.

Considérant qu'à ce jour, rien ne justifie ces transferts de compétence à l'intercommunalité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Le conseil municipal de la commune nouvelle de AULOS-SINSAT

Sur proposition de Madame le Maire, opposition avec une abstention à ce transfert.

**Classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées A N°919, 920 et 228 (DE-2019-027)**

Monsieur le Maire délégué explique à l'assemblée délibérante que ces parcelles sont dans le domaine privé de la commune alors qu'elles servent de parking depuis des décennies, à la demande de la DDT une régularisation doit être effectuée et les parcelles doivent rentrer dans le domaine public communal.

Approbation à l'unanimité.

**Création d'un SIVE Pays de Beille (DE-2019-029)**

Madame Salvaing, à la demande de Madame le Maire, prend la parole pour faire une petite rétrospective des évènements :

- 10 communes concernées, toutes initialement d'accord pour installer la nouvelle école aux Cabannes, qui est le centre-bourg des villages environnants, et qui accueille déjà la crèche, la cantine et l'ALAE, et qui est un meilleur environnement pour les enfants, école d'ASTON ancien préfabriqué et cour de récréation gelée tout l'hiver, ce qui est périlleux pour les enfants.
- Désaccord d'une des communes du RPI, qui souhaite prendre à sa charge et sur sa commune les frais engendrés par la création d'une nouvelle école.
- Rencontre avec la Préfecture afin de rédiger les statuts du SIVE Pays de Beille, que les communes ont approuvé en dehors de la commune contre.
- La CCHA ne prendra pas part aux frais car elle n'en a pas la compétence.
- A la demande du Maire des Cabannes et en accord avec les 8 Maires du RPI, une lettre signée de tous doit être adressée à la commune contre afin de comprendre ses motivations.
- Lecture de la délibération à prendre pour la création du SIVE du Pays de Beille.

Approbation à l'unanimité

**Amortissement d'une subvention d'équipement versée /Participation à un EPCI SDE 09/ remboursement emprunt (DE 2019 026)**

Madame le Maire rappelle qu'à la demande de Mme AISSAOUI, Perceptrice de LUZENAC-LES CABANNES, il est nécessaire d'amortir pour une durée de 5 ans la participation de la commune au SDE 09 pour le remboursement d'un emprunt fait pour les travaux sur l'éclairage public de la commune de SINSAT avec un échelonnement détaillé ci-dessous :

Elle explique que le capital doit donc être amorti pour un montant de 2046,26 euros au compte 2041582.

Si la durée d'amortissement retenue est de 5 ans, à compter de l'exercice 2019, un montant de 409,25 euros annuel sera prévu au budget de la commune: au compte 6811/042 en dépense de fonctionnement et au compte 28041582/040 en recette d'investissement.

Montant de la subvention à amortir	Durée d'amortissement	Année	Annuité	Reste à amortir
2046,26 euros	5 ans	2019	409,25 euros	1637,01 euros
2046,26 euros	5 ans	2020	409,25 euros	1227,76 euros
2046,26 euros	5 ans	2021	409,25 euros	818,51 euros
2046,26 euros	5 ans	2022	409,25 euros	409,26 euros
2046,26 euros	5 ans	2023	409,26 euros	0 euro

### Préparation du 8 mai :

Une cérémonie est prévue le Mercredi 8 Mai 2019 à 11h30 au Monument aux Morts, suivie d'un apéritif à la salle polyvalente de Sinsat.

Mr Pierre SALVAING s'occupera de la musique.

Mesdames SALVAING Marie-Noëlle et Christine prépareront l'apéritif.

### Bulletin municipal :

Afin de présenter les élus de la Commune nouvelle, Mme le Maire propose de faire paraître un trombinoscope.

Chaque élu doit préparer un article à faire paraître.

Mme SALVAING Marie-Noëlle s'occupera de préparer un article pour :

- Natura 2000
- Moustique-tigre et Ambroisie en Haute-Ariège
- La pratique de l'escalade.

Mme le Maire et Mr le Maire délégué prépareront un édito en commun.

Mme le Maire préparera un article sur :

- Le tri des déchets
- Les dernières actualités de la Communauté de communes de la Haute-Ariège.

Un article sur les entreprises présentes sur la commune (Ancienne SAREM et Garage de Mr QUERAUD) sera rédigé par Mr STROH Jean-Jacques.

Faire paraître les événements d'état civil des 2 communes pour les années 2018-2019 (naissances, décès).

### Organisation des bureaux de vote :

Suite à la fusion, 2 bureaux de vote :

SINSAT BUREAU N°1

AULOS BUREAU N°2.

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire que 2 personnes soient toujours présentes, et que l'ouverture des bureaux est de 8h à 18h.

*Pour AULOS :*

Monsieur le Maire Délégué s'occupe d'organiser les présences.

*Pour SINSAT :*

8h00 à 11h : Mesdames SALVAING Marie-Noëlle et Christine

11h à 14h : Messieurs DAGRASSA Jean-Claude et STROH Jean-Jacques

14h à 16h : Messieurs DÉJEAN Thierry et BAUDOUIN Simon-Pierre

16 h à 18h : Madame ORUS-DULAC Karine et Monsieur JAMMES Claude.

### Permanence inscription électorale :

Une permanence pour les inscriptions sur la liste électorale a eu lieu le samedi 30 mars 2019 de 10h à 12h à la Mairie de AULOS pour les 2 communes.

### Point sur les travaux :

#### Les appartements du Moulin :

Les travaux ont commencé, par l'appartement 140 avec la réfection de la cuisine et des plafonds.

En raison de la pose des compteurs Linky, il est nécessaire de mettre un délesteur sur les compteurs et de changer les radiateurs pour éviter tout dysfonctionnement.

En raison des intempéries hivernales et de l'impossibilité technique de couvrir les appartements, il est nécessaire d'effectuer un test de la solidité du plancher, qui est le plafond du Musée du Moulin avec repositionnement des poutres.

Présence de champignons dans le musée du Moulin qu'il est nécessaire de traiter en urgence, un diagnostic doit être effectué. Si mérules, GROUPAMA prend en charge les travaux supplémentaires, et arrêt des travaux en attendant.

### Questions diverses:

#### Compte-rendu des réunions :

- SDE 09 :

Une augmentation des tarifs des illuminations de Noël est prévue en raison du rajout d'une ligne de TVA sur les factures à compter de cette année.

Pour des travaux d'amélioration énergétique, une aide peut être demandée si éligible. Voir pour rénovation toit école de AULOS si possible de demander l'aide : Mr GOUDEFROYE doit effectuer les recherches nécessaires.

- **NATURA 2000 et APPB :**

Madame Salvaing a participé aux réunions où il a été expliqué que le gypaète a changé de place et se situe plus du côté de VERDUN, en conséquence, les personnes qui surveillent l'évolution de la nidification ont changé l'angle de prise de vue de la caméra mise en place à la Mairie.

Il a été également spécifié que pendant la nidification, afin de ne pas déranger la « famille » de gypaètes, certaines voies d'escalade sont inaccessibles.

- **Pratique de l'escalade :**

Une réunion a été organisée par le Conseil Départemental afin d'expliquer qu'ils étudient la possibilité de reprendre l'entretien des voies d'escalade.

- **Moustique-tigre et Ambroisie :**

Le moustique-tigre est « arrivé » jusque Tarascon, il peut transmettre des maladies telles que le chikungunya et la dengue qui se caractérisent par de fortes fièvres et des douleurs articulaires. L'ARS (Agence Régionale de Santé) n'intervient qu'en cas de personne contaminée afin de démoustiquer l'environnement du malade et éviter tout risque supplémentaire.

Il est conseillé de ne pas laisser de récipients remplis d'eau car c'est le « nid » préféré de l'insecte, ses larves résistent au froid.



L'ambroisie est une plante qui ressemble à l'armoise et qui se développe sur les terrains nus. C'est une plante très allergène et qu'il est nécessaire d'éradiquer sans tarder.

- **La truite :**

Une réunion avec la Fédération de la Pêche a eu lieu pour expliquer que les truites se trouvant dans le cours de l'Ariège sont atteintes d'une maladie (PKD) qui détruit leurs organismes.

Cela « serait dû » (sous toutes réserves et études scientifiques en cours dans le Monde) aux variations du niveau des cours d'eaux et au réchauffement climatique.

Malgré ce problème les truites restent comestibles et sans risques pour les « hommes ».

La Fédération de la Pêche en a profité pour exprimer son désir de reprise des Associations de pêche par les communes.

- **CCHA :**

Mise en place du PLUi avec l'embauche d'un chargé d'urbanisme.

Bilan des stations de ski : au final le bilan est assez bon pour une saison sans neige durant les vacances de Noël, grâce aux chutes de neige du mois de janvier. Beille ferme ce week-end, Mijanès, Goulier et le Chioula sont déjà fermées.

Usine d'eau de Mérens les Vals : le Maire de la commune a signé le PC, la CCHA va lancer les travaux de voirie de l'accès à l'usine.

Cela entraînera la création d'une vingtaine d'emplois.

**SMDEA :**

Le prix du m<sup>2</sup> va subir une augmentation, il passe à 2,50 €.

Travaux d'investissement : il manque des subventions pour réaliser les travaux prévus du fait de la baisse des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui s'est vue « ponctionnée » une partie de son budget par l'état.

Pour l'eau issue de la source de VERDUN, qui va désormais approvisionner la commune, le raccordement devrait se faire en mai.

La fontaine d'Aulos sera remise en eau en avril et sera « eau non potable ».

La commune d'AULOS va récupérer sa source et devra en assurer l'entretien.

**FIN DE SÉANCE 21h30**